WIKI n°18 : Les droits digitaux des citoyens

Le développement du numérique, qui soulève de nouvelles questions quant à la protection des droits fondamentaux en ligne, nécessite une adaptation des cadres juridiques nationaux et internationaux.

Les prémices des droits digitaux se retrouvent dans les textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme : bien qu'adoptée en 1948, cette déclaration pose les fondements des droits de l'Homme, notamment, le droit à la liberté d'expression, qui s'applique également au monde numérique.
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques : ce traité international, adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976, garantit un certain nombre de droits civils et politiques, dont la liberté d'expression, "sans distinction aucune, notamment, de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation[1]".

La réflexion sur la question des droits numériques a pris de l'importance eu égard aux considérations ci-après :

- Le développement accéléré d'Internet, devenu un espace de création, de communication et d'échanges d'idées, d'opinions, … a mis l'accent sur la question de savoir comment la liberté d'expression devrait être encadrée en ligne afin qu'il n'y ait pas de violations desdits droits.
- Le Forum économique mondial a publié, en novembre 2015, un article intitulé "Quels sont vos droits digitaux ?"[2], considéré comme un point de bascule dans la réflexion sur les droits digitaux. Ces droits sont les mêmes que ceux dont les personnes sont titulaires "hors ligne", dans la vie réelle.
- L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 21 septembre 2020, la Résolution (A/RES/75/1), par laquelle les Etats membres affirment vouloir "améliorer la coopération numérique", dans le cadre d'un ensemble d'engagements visant à renforcer la gouvernance mondiale dans son ensemble.

  Dans le sillage de cette résolution, le Secrétaire Général de l'ONU a établi un Plan d'action, définissant "les actions à entreprendre par la communauté mondiale pour que [toutes] les personnes soient connectées, respectées et protégées à l'ère numérique, [...] et que tous les droits humains soient respectés [...] d'ici 2030".

---

[1] Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1966, 16 décembre). Article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (PIDCP), https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights

[2] Hutt, Rosamond (2015, Nov 13). What are your digital rights? *World Economic Forum*. https://www.weforum.org/stories/2015/11/what-are-your-digital-rights-explainer/

- En 2022, la Commission européenne a fait une proposition de "Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique"[3]. En particulier, l'Union européenne a défini une nouvelle législation intitulée : "L'Acte sur l'Intelligence artificielle de l'Union européenne". Celle-ci "jette les bases de la réglementation de l'intelligence artificielle dans l'Union européenne", y compris les droits numériques fondamentaux des citoyens[4].

- Conscient de l'importance devant être accordée à la protection des droits digitaux des citoyens, le Maroc a créé, en 2009, la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel. Cette commission "a pour objectif principal de veiller au respect des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel"[5].

- La question de protection des données nationales a été affinée par plusieurs cadres juridiques et réglementaires, notamment, la loi 09-08, promulguée en février 2009, relative à la protection des données à caractère personnel, la loi n°05-20, adoptée en juillet 2020, concernant la cybersécurité[6] ainsi que la loi n°43-20 de décembre 2020, inhérente aux services de confiance pour les transactions électroniques[7].

---

[3] Commission européenne (2022, 26 juin). Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique. COM (2022) 28 final. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0028

[4] Loi européenne sur l'intelligence artificielle. https://artificialintelligenceact.eu/fr/ai-act-explorer/

[5] La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP). https://www.cndp.ma/

[6] Loi 05-20.pdf (dgssi.gov.ma). https://www.dgssi.gov.ma/fr/loi-ndeg43-20-relative-aux-services-de-confiance-pour-les-transactions

[7] Idem.